

# MODIFICATIONS APPORTÉES AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2009

## Énoncé de la politique de placement et Guide de gestion de l'actif

### Correction du portefeuille de référence :

Page 10 de l'Énoncé de la politique de placement et page 22 du Guide de gestion de l'actif :

- « Actions canadiennes » passe de 22 % à 20 %
- « Fonds de placements privés et investissements dans le domaine des infrastructures » passe de 8 % à 9 %.
- « Exposition aux commodités par le biais de contrats à terme » passe de 0 % à 3 % ayant comme indice de référence le DJ-AIG-\$CAD.
- « Autres placements alternatifs » passe de 6 % à 4 %

## **Annexe D – Mandat de gestion des produits de gestion en gestion distincte**

**PH&N** : Réduction de 25 % à 10 % de l'allocation minimale en titre du gouvernement fédéral ou d'agence garantie par le gouvernement fédéral. C'est une modification temporaire au mandat approuvée par le Comité de placement. Sujet à révision d'ici le 30 juin 2009.

## **Annexe F – Structure de gestion**

### Revenus fixes

- Ajout du Fonds PIMCO Canadian CorePlus Long dans la classe d'actif « Revenus fixes ». L'allocation visée de 9.0 % représente celle des 2 fonds PIMCO combinés.

### Actions canadiennes

- Allocation visée de Foyston, Godron & Payne passe de 8,80 % à 8,00 %
- Allocation visée de Letko Brosseau passe de 8,80 % à 8,00 %
- Allocation visée de Montrusco passe de 4,40 % à 4,00 %
- Allocation visée totale passe de 22,00 % à 20,00 %.

### Commodités

- Implantation de la stratégie en commodités qui nécessite une allocation de 3 %.

### Placements Privés et Infrastructure

- Allocation visée passe de 8,00 % à 9,00 %.

### Autres placements alternatifs

- Allocation visée passe de 6,00 % à 4,00 %.